

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 janvier 2024

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

**Présents** : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme Frédérique MICAND, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme Françoise GROSS, Mme M Jean-Jacques SIBILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent** : SCARCELLA Marianne (pouvoir M. GIRAUD Marc)

**OBJET : CAMPING – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (AOT)**

Le contrat d'affermage est parvenu à son terme.

La commune envisage de changer de mode de gestion afin de préserver l'attractivité de l'activité (passage de l'affermage à l'autorisation temporaire du domaine public).

Le Conseil Municipal donne son accord pour missionner un bureau d'étude et un avocat afin de sécuriser la procédure tant pour le futur gérant que pour la commune.

Il s'agit du Cabinet SPQR.

**3 CONDITIONS FINANCIÈRES**

Tranche ferme	Jours-consultant	Prix HT	Prix TTC
Lancement et visite sur site	0,5	550 €	660 €
Rédaction du DCE	1,5	1 800 €	2 160 €
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2 350,00 €</b>	<b>2 820,00 €</b>

Tranche optionnelle n°1 :	Jours-consultant	Prix HT	Prix TTC
Analyse des offres initiales et rédaction du rapport	2	2 200 €	2 640 €
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>2 640,00 €</b>

Tranche optionnelle n°2 :	Jours-consultant	Prix HT	Prix TTC
Participation aux négociations	1	1 100 €	1 320 €
Analyse des offres finales et rédaction du rapport	1	1 100 €	1 320 €
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>2 640,00 €</b>

La prestation du cabinet SPQR est composée de :

- Réunion de lancement et de travail (notamment recueil de vos besoins et définition des critères)
- Visite sur site.
- Rédaction du DCE (projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire, règlement de la consultation, cadre financier...);
- L'analyse des offres initiales ;
- La rédaction du rapport d'analyse des offres initiales,
- La présentation de l'analyse en visio-conférence;
- La participation aux négociations en présentiel ;

- L'analyse des propositions post-négociations ;
- La rédaction du rapport d'analyse des offres finales,
- La présentation de l'analyse en visio-conférence ;
- La mise au point de la convention d'occupation,

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				9		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 22/01/2024  
 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,  
 Christine CHOLAT

